



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 38908

Texte de la question

M Jacques Bichet appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la repartition des prêts bonifiés qui pénalisent, pour 1988, l'investissement groupe. C'est ainsi que pour la région de Franche-Comté les enveloppes des prêts bonifiés CUMA (coopérative d'utilisation matériel agricole) sont en diminution de 5 p 100 (450 millions) par rapport aux réalisations de 1987 (473 millions). Cette diminution qui va de pair avec une augmentation des prêts spéciaux de modernisation (PAME) pénalise l'investissement en commun qui participe pourtant à la maîtrise des charges et à l'abaissement des coûts de production. Il lui demande de maintenir pour 1988 une enveloppe CUMA au moins égale aux réalisations de 1987.

Données clés

Auteur : [M. Bichet Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38908

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1497